

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du
19/12/2024**

Numéro : 2024/117

Objet : Dispositif JOBS
VACANCES 2025

Rapporteur :
Délila M'HENNI

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	26
Représentés	8
Absents	1

Le 19 décembre 2024 à 20 heures 00, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 26, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 13 décembre 2024.

PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Servane CHARPENTIER, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Agnès FRANCART, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Etienne CHARRON, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Olfa ZRIDATE, Kévin MERIGOT, Nicolas GERARD, Mériam HADDAD, Loïc BAYARD

ONT DONNÉ POUVOIR

Chabane CHALAL pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Djallal BOURADA pouvoir à Sarah JAUBERT, Jean-Michel DIDIN pouvoir à Emilia RIBEIRO, Gabriel LAUMOSNE pouvoir à Clovis CASSAN, Loutfi OULALIT pouvoir à Koko MENSAH, Latifa NAJI pouvoir à Hawa COULIBALY, Françoise MARHUENDA pouvoir à Mériam HADDAD, Nathalie MONDIN pouvoir à Nicolas GERARD,

ABSENT

Michèle DESCAMPS

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nicolas GERARD

Caractère exécutoire

Déposée en sous-préfecture le : 30 DEC. 2024
Affichée en mairie le :
Notifiée le : 30 DEC. 2024



Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Karine COMBAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport par lequel Mme Délila M'HENNI, Conseillère municipale chargée du Développement économique, de l'Emploi et de l'Insertion., expose ce qui suit

« Depuis plusieurs années, la Ville propose des "Jobs vacances" aux jeunes Ulissiens et Ulissiennes justifiant d'une habitation principale aux Ulis depuis trois mois au moins, au moment de la demande. Il s'agit de faire bénéficier d'une première expérience professionnelle à 50 jeunes, âgés de 16 à 17 ans, sur la base d'un contrat de vacation d'une semaine (35 heures).

En 2024, 50 jeunes Ulissiens ont pu ainsi travailler une semaine dans les services municipaux. Recrutés à l'issue d'un entretien d'embauche pour la période des vacances de printemps, d'été ou d'automne, ils ont également été informés des codes du monde du travail, lors d'un atelier traitant des questions de justice et de laïcité.

De nouveau, au cours de l'année 2025, les services municipaux seront mobilisés, notamment, les Directions Développement social et citoyen du territoire, des Services techniques, de l'Enfance, des Synergies éducatives et de la Prévention citoyenne, en proposant la mise en œuvre de la poursuite de ce dispositif en direction des 16-17 ans.

Le recrutement aura lieu du 15 février au 09 mai 2025, après recueil des besoins auprès des services municipaux et de la constitution d'un dossier de candidature par les jeunes Ulissiens intéressés. Chaque direction ou service concerné aura établi une fiche de poste correspondant à la durée de l'emploi proposé (1 semaine), puis l'Info Jeunes organisera le recrutement des jeunes sous la forme d'un entretien d'embauche scoré.

Sur site, chaque jeune sera accueilli, suivi et encadré par un tuteur référent désigné par le service impliqué.

La mise en œuvre des "jobs vacances" permet de :

- proposer une véritable mise en situation de recherche d'un premier emploi, au travers de la phase de recrutement (rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, préparation à l'entretien et constitution d'un dossier administratif) et de favoriser, par ce biais, l'autonomie des jeunes ;*
- réaffirmer des valeurs éducatives, telles que l'engagement à apporter à la mission qui leur est confiée, la prise d'initiative et le sens des responsabilités ;*
- sensibiliser ces jeunes aux codes du monde du travail : présentation générale, respect des contraintes professionnelles, tenue vestimentaire et expression orale ;*
- les informer sur leurs droits et obligations en termes de contrat de travail : respect des horaires, consignes de sécurité, neutralité et laïcité, intégration dans une équipe de travail, sens de la hiérarchie et droit à la rémunération ;*
- faire découvrir aux jeunes le fonctionnement des services publics municipaux au travers d'une première expérience professionnelle.*

Les intéressés percevront une rémunération horaire égale au SMIC, majorée de 10 % pour paiement des congés payés.

En conséquence, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le renouvellement du Dispositif "Jobs vacances" pour l'année 2025 au bénéfice de 50 jeunes âgés de 16-17 ans justifiant d'une habitation principale aux Ulis depuis trois mois au moins, en respectant la parité, selon les modalités définies ci-dessus. »

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, il est proposé au Conseil municipal d'adopter cette délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article de loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale permettant notamment aux collectivités de faire appel à des personnels pour faire face à des besoins saisonniers, pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé le 13 avril 2007 ;

Vu la Commission Bien grandir en date du 10 décembre 2024 ;

Considérant que le dispositif JOBS VACANCES permet aux jeunes, âgés de 16 à 17 ans, de bénéficier d'une première expérience professionnelle, sur la base de 35 heures par semaine, au sein des services municipaux ;

Considérant que les actions favorisant la participation, la responsabilisation et l'autonomie des jeunes participent aux objectifs de la politique jeunesse de la Municipalité ;

Considérant que les intéressés percevront une rémunération horaire égale au SMIC, majorée de 10 % pour paiement des congés payés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** du renouvellement du dispositif JOBS VACANCES pour l'année 2025 au bénéfice de 50 jeunes Ulissiennes / Ulissiens, âgé.e.s de 16 à 17 ans, justifiant d'une habitation principale aux Ulis depuis trois mois au moins ;

- **CREE**, à ce titre, 50 postes saisonniers d'une durée d'une semaine dans les services municipaux ;

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2025, chapitre 012.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Vote	
Pour	34
Contre	0
Abstention	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 23 décembre 2024

Le Maire,
Clovis CASSAN



